

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS N°: 63  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le samedi 8 décembre à 17h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 3 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISSET

**ABSENTS :**

Patrick HUSTACHE, Édouard BOS, Michel JORCIN

**POUVOIRS :**

Patrick HUSTACHE donne pouvoir à Stéphane GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : règlement du solde au bureau d'étude béton de la construction du gîte touristique, CEBEA**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la note d'honoraire n°564/18 de l'entreprise CEBEA relative à la prestation d'étude béton pour la construction d'un gîte touristique.

Les prestations ayant été réalisées conformément à la commande, et le montant demandé correspondant à celui prévu au contrat, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au versement du solde de la prestation, pour un montant total de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de l'acompte précité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD

